



## Auditeurs Associés en Afrique

### Bureau de Représentation de Brazzaville

BP 14366  
Brazzaville  
République du Congo

Immeuble Ebatha  
96 Bis Avenue du Général  
de Gaulle  
Brazzaville Plateau Centre

Tel (242) 81 56 84  
Fax (242) 81 57 07

### Bureau Régional

01 BP 3172  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire

5<sup>ème</sup> étage  
Immeuble Woodin Center  
Avenue Noguès  
Abidjan – Plateau

Tel (225) 20 22 57 53  
Fax (225) 20 21 42 97

#### Monsieur Albert W. OSSIE

Directeur de Cabinet  
Ministère de l'Economie, des Finances  
et du Budget  
Brazzaville  
République du Congo

#### Monsieur le Directeur de Cabinet,

Nous vous rendons compte de l'exécution de la mission d'établissement des états financiers 2004 de la Société Nationale d'Electricité (SNE) qui nous a été confiée. Conformément aux termes de référence, cette mission avait pour buts d'élaborer, en liaison avec la SNE, ses états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 selon les normes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et de proposer toutes les mesures jugées nécessaires pour améliorer la qualité et les délais de la production comptable future.

Notre mission a comporté à cet égard notamment la mise en œuvre des diligences suivantes :

- prise de connaissance des différents principes et méthodes comptables retenus et appréciation de leur pertinence et de leur application au regard des normes de l'OHADA,
- vérification de l'exhaustivité et de la cohérence des enregistrements comptables avec les options, méthodes et principes requis,
- identification des zones de risques dans les comptes et, le cas échéant, définition et mise en œuvre, sur la base des documents et informations disponibles, des mesures correctives comptables nécessaires,
- revue analytique et critique de l'évaluation des principaux comptes et proposition le cas échéant des retraitements nécessaires en vue de leur fiabilisation,
- vérification de l'adéquation de la coupure des enregistrements au 31 décembre 2004,
- élaboration des états financiers au 31 décembre 2004 ci-joints selon les principes de l'OHADA.

Ces états financiers doivent être appréciés en tenant compte, outre des notes ci-jointes qui en font partie intégrante, des observations suivantes :



### **1. Soldes au 31 décembre 2003**

Les soldes au 31 décembre 2003 ressortant des états financiers ci-joints proviennent des soldes au 31 décembre 2002 et des mouvements de l'exercice 2003 tels qu'ils ressortent des écritures et des comptes de la SNE. Ils n'ont pas fait l'objet de diligences spécifiques de notre part.

### **2. Immobilisations corporelles**

Selon les informations obtenues de la SNE, les principaux actifs tels que les barrages et les lignes de transport et de distribution d'énergie à haute tension ont été apportés en concession à la société par l'Etat congolais. Nous n'avons pas eu connaissance des documents officiels instituant cette concession. Toutefois, par souci de consistance avec les règles retenues par le passé par la société, nous avons appliqué le même traitement que par le passé pour ces actifs dans le bilan au 31 décembre 2004. Ce traitement conduit à une neutralisation de l'effet des amortissements pratiqués pour ordre sur ces actifs sur le résultat net de la société, mais aucune provision pour renouvellement de ce domaine concédé n'est constatée dans les charges de la SNE. Nous n'avons pas été en mesure d'évaluer les besoins de provisions pour renouvellement et grosses réparations qui auraient ainsi dû être comptabilisés dans les charges de la société.

Par ailleurs, il convient de noter que les immobilisations corporelles des Régions Nord du pays n'ont pas fait l'objet d'inventaire physique lors de la mission d'expertise que la société a fait réaliser par un confrère en 2003. En conséquence, les actifs concernés ont été inclus dans les états financiers sur la base des soldes comptables au 31 décembre 2003 corrigés des mouvements de l'exercice 2004.

### **3. Stocks**

A l'exception de ceux des Centres de Brazzaville et de Pointe Noire, les stocks détenus dans les autres Centres de la société n'ont pas fait l'objet d'inventaire physique à la date de clôture au 31 décembre 2004. Ces stocks, qui connaissent peu de mouvements en cours d'exercice puisqu'il s'agit pour l'essentiel d'articles anciens et à rotation lente, ont été repris dans le bilan au 31 décembre 2004 ci-joint pour leur valeur d'ouverture et dépréciés à 100%. Il en est de même des pièces détachées de Pointe Noire qui ont une très faible rotation.

### **4. Créances clients**

A l'exception des créances sur l'Etat pour lesquelles la SNE et la tutelle financière estiment qu'il ne peut y avoir de risque de non recouvrement, nous avons considéré comme totalement irrécouvrables toutes les créances dont l'antériorité est supérieure à 1 an (6 échéances de facturation) et compromises à 50% celles dont l'antériorité est inférieure à 1 an, compte tenu pour ces dernières des faiblesses dans la chaîne de facturation (existence de numéros police et de numéros de branchement toujours facturés alors que les clients ne sont plus présents (affectation, destruction de maison...) et ne consomment plus d'électricité. Il s'agit dans ces cas des créances acquises provenant du secteur 90 et de factures improductives pour l'essentiel).

### **5. Trésorerie**

Nous n'avons obtenu aucun rapprochement bancaire à ce jour pour les Départements du Kouilou, de la Sangha, des Plateaux-Cuvettes, de la Likouala et le Siège social. Ces rapprochements bancaires n'ont pas été établis en l'absence des relevés bancaires. Par ailleurs, malgré la Commission mise en place par la Direction Financière et Comptable de la société, les comptes de caisses et de banques du Département du Kouilou n'ont pu être justifiés. Enfin, les soldes des comptes de régies d'avances et accreditifs sont constitués pour leur totalité (4 776,8 millions de francs CFA) de bons provisoires qui à la date du présent rapport n'ont pas été justifiés par les bénéficiaires. En l'absence de toute justification des dépenses auxquelles les fonds correspondants ont été affectés, nous avons provisionné ces bons à 100%.

## **6. Dettes à long et moyen termes**

En l'absence de réponses à nombre de nos demandes d'informations envoyées aux banques et à la Caisse Congolaise d'Amortissement, nous ne sommes pas en mesure de valider l'exhaustivité des dettes à long et moyen termes ainsi décrites, notamment en matière d'emprunts avalisés ou rétrocédés par l'Etat en faveur de la SNE.

## **7. Comptes de liaison**

Contrairement à la règle, les soldes cumulés des comptes de liaison entre les différents Centres de la société ne s'annulent pas, et les différences identifiées n'ont pu être analysées ni justifiées. Nous avons proposé des écritures de redressement pour tenir compte de cet état de fait.

## **8. Engagements hors bilan**

Les discussions que nous avons eues avec les Responsables de la SNE et les réponses des tiers auxquels nous avons adressé des lettres de demande d'informations et de confirmation de soldes n'ont mis en évidence aucun engagement hors bilan.

Nous précisons par ailleurs que les diligences mises en œuvre dans le cadre de notre mission et détaillées ci-dessus ne constituent ni un audit, ni un examen limité selon les Normes Internationales d'audit des états financiers 2004 de la SNE. Pour cette raison, nous ne pouvons donner l'assurance que les problèmes qui auraient pu être décelés par la mise en œuvre de procédures complémentaires ou par un audit ou un examen limité préalables des états financiers de la SNE au 31 décembre 2004 ont tous été identifiés. A cet égard, nous proposons dans un rapport séparé des recommandations relatives aux procédures et au système de contrôle interne de la SNE pouvant permettre à terme la production de comptes futurs réguliers et sincères par cette société.

Brazzaville, le 15 juin 2006

KPMG Auditeurs Associés en Afrique

**Ousmane Sandou**  
Associé